

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 2022 à 20h30

Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce

Habitat

22. OPAH/OPAH RU 2020-2025 : Aides à l'accession à la propriété (dans l'ancien) et à la transformation d'usage – Subventions aux particuliers

Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune. Dans la poursuite de la dynamique engagée en matière d'habitat et dans le cadre du Programme « Action Cœur de ville » dont la commune de Vire Normandie est lauréate, deux dispositifs conjoints d'une durée de 5 ans ont été mis en place à compter du 22 juillet 2020 :

- Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur un périmètre défini (centre-ville élargi),
- Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat dite de « droit commun » sur le reste du territoire.

Ces deux nouvelles OPAH reprennent notamment après l'ajustement de certains critères le précédent dispositif d'aide à l'accession à la propriété pour l'achat et la réhabilitation d'un logement ancien (plus de 15 ans); une des actions de l'ancien Programme Local de L'habitat.

De même, ces deux OPAH permettent également la mise en place d'une nouvelle action : l'aide à la transformation d'usage. L'objectif est d'accompagner les propriétaires occupants désireux de créer leur résidence principale dans des immeubles/bâtis dont la vocation est actuellement autre.

Cette politique de l'habitat s'articule autour d'un objectif majeur : Favoriser le retour des habitants sur la commune de Vire Normandie. Pour chaque OPAH, un objectif quantitatif de 20 logements pour l'aide à l'accession d'un logement ancien et de 5 logements pour l'aide à la transformation d'usage a été fixé.

L'aide à l'accession pour l'achat et la réhabilitation d'un logement ancien s'élève ainsi à 4000 € pour les ménages sans enfant et à 5000 € pour les ménages avec enfant(s), sous conditions. Concernant l'aide à la transformation d'usage, celle-ci s'élève à 1500 €, sous conditions.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022 Affichage : 07/07/2022

Délibération n°2022/07/04/22 du 4 juillet 2022 à 20h30





Dans ce cadre, les dossiers dont le numéro figure ci-dessous respectent les critères d'éligibilité établis dans les Conventions d'OPAH Classique et d'OPAH RU en date du 22 juillet 2020, complétés par cette délibération à savoir :

- Localisation du bien en zone U ou Ah du PLU de Vire Normandie.
- Occupation du logement à titre de résidence principale ;
- Réglementation thermique pour les logements anciens : améliorer la performance énergétique d'au moins 25 % (bouquet de travaux)
- Critères de revenus respectant les plafonds de ressources du PTZ.
- Montant minimum de travaux établi à 15 000 € HT
- Les travaux devront être réalisés dans un délai de 3 ans à compter de la date d'accord de la subvention

Ces dossiers peuvent ainsi prétendre à une prime :

- → Madame et Monsieur B. (dossier n°A11 OPC 2021) :
 - Acquisition d'un logement ancien de 77 m²
 - Réception de l'attestation d'acquisition du bien
 - Réalisation de travaux conformes à l'arrêté : isolation des combles, remplacement des menuiseries extérieures, installation d'un système de production d'eau chaude sanitaire, remplacement d'un système de chauffage, pose d'une VMC
 - Réception des factures et de la DAACT
 - Prime de 5000 €
 - •
- → Monsieur V. (dossier n°A7 OPC 2021) :
 - Acquisition d'un logement ancien de 130 m²
 - Réception de l'attestation d'acquisition du bien
 - Réalisation de travaux conformes à l'arrêté : isolation des combles, remplacement du système de chauffage
 - Réception des factures et de la DAACT
 - Prime de 4000 €

•

Vu la délibération n°11 du Conseil Municipal le 16 décembre 2019 approuvant la mise en place en 2020 de deux dispositifs : OPAH Classique et OPAH RU pour une durée de 5 ans

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022 Affichage : 07/07/2022



Vu la signature des dites Conventions d'OPAH Classique et d'OPAH RU le 22 juillet 2020 Suivant l'avis favorable de la Commission « Urbanisme, Patrimoine, Habitat, Commerce » du 2 juin 2022 et du Bureau Municipal du 21 juin 2022, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- D'autoriser le versement de la prime pour ces dossiers ;
- De dire que la dépense d'un montant total de 9 000 € sera imputée au compte 2042 de Vire Normandie.

VOTE : Unant	Dont pouvoirs	
Votants	39	5
Vote Pour	39	5
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022 Affichage : 07/07/2022



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 34

Quorum (16): Atteint

Nombre de membres excusés : 8

Nombre de membres excusés ayant

donné pouvoir : 5

Nombre de membres absents: 5

Le 04 juillet 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 28 juin 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 28 juin 2022.

Samuel BINET a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	X			
DESMOTTES Nicole	X			
MARY Gérard	X			
ROSSI Annie	X			
GOETHALS Corentin	X			
MADELAINE Catherine	X			
MALOISEL Gilles	X			
BALLÉ Marie-Noëlle	X			
GALLIER Pierre-Henri	X			
LEMARCHAND Marie-Claire	X			
PICOT Régis	X			
OLLIVIER Valérie	X			
VELANY Guy		X		
CORDIER Marie-Ange		X		GOETHALS Corentin
BAZIN Lucien		X		Régis PICOT
MOREL Marie-Odile		X		
DROULLON Joël			X	
ROBBES Martine	X			Accusé de réception - Ministère de l'Intérie
CHÉNEL Fernand	X			014-200060176-20220706-22-DE
LE DRÉAU Nathalie	X			Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 06/07/2022 Affichage : 07/07/2022

Délibération n°2022/07/04/22 du 4 juillet 2022 à 20h30



DUMONT Eric		×		Catherine MADELAINE
COIGNARD Cindy	X			
MALLÉON Philippe	X			
LETELLIER Nadine	X			
LELARGE Michel	X			
MAINCENT Lyliane	X			
RENAULT Dimitri	X			
FOUBERT Françoise	X			
GOSSMANN Patrick	X			
GOULHOT Meiggie			X	
LEFEBVRE Yoann	X			
VIGIER Maud			X	
COURTEILLE Jacques		X		Marc ANDREU SABATER
MASSÉ Aurélie			X	
BINET Samuel	X			
BEDEL Sandra			X	
MARTIN Pascal	X			
PIGAULT Jane	X			
COUASNON Serge	X			
DUVAUX Maryse	X			
DUBOURGUAIS Roselyne	X			
FAUDET Olivier		X		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	X			
TOULUCH Jean-Claude	X			
LABROUSSE Sabrina		×		
LEVERRIER Rosine	X			
GELEZ Sylvie	×			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022 Affichage : 07/07/2022